

Extrait du El Correo

<https://www.elcorreo.eu.org/Ces-Chiliens-toujours-forces-a-l-exil>

Ces Chiliens toujours forcés à l'exil

- Les Cousins - Chili -

Date de mise en ligne : mardi 29 janvier 2013

Copyright © El Correo - Tous droits réservés

BANNISSEMENT " Ils ont quitté leur pays quand les autres pouvaient enfin y entrer. Lors du retour de la démocratie, certains opposants armés ont dû choisir entre la prison et l'éloignement.

Quarante ans. C'est la peine de bannissement que s'est vu infliger Carlos García Herrera en 1992, deux ans après le retour formel de la démocratie au Chili. La condamnation la plus lourde des six Chiliens qui vivent aujourd'hui encore en exil forcé en Belgique et en Finlande. « *C'est un honneur que je ne mérite pas, dit-il ironiquement, je n'ai jamais été un dirigeant politique.* »

Carlos préfère se décrire comme « un militant de la résistance, un guérillero urbain ». Emprisonné par la dictature d'Augusto Pinochet en 1981, il est alors condamné à une peine de prison à perpétuité, sur base d'une loi dite « antiterroriste ». Pour lui, comme pour les autres militants dans son cas, le retour de la démocratie eut un goût amer. « *Nous espérions une libération inconditionnelle de tous les prisonniers politiques, comme l'avaient promis les partis d'opposition.* »

Mais la transition n'a pas fait table rase des institutions du passé. Avec l'ex-dictateur comme commandant en chef de l'armée pendant toute la durée de son mandat, et une Constitution façonnée par ce dernier (toujours d'application aujourd'hui, bien qu'amendée à deux reprises), le gouvernement du démocrate-chrétien Patricio Aylwin se limita à « *rechercher la justice dans la mesure du possible* », comme il l'affirma à l'époque.

Et le général Pinochet avait pris soin de bétonner la Constitution de 1980 : pas de grâce possible pour les prisonniers condamnés pour « *terrorisme* ». Le gouvernement de la transition leur proposa donc de choisir entre partir, sans possibilité de retour pendant plusieurs années ; ou rester en prison. Ils étaient donc vingt-neuf à s'être vu commuer, entre 1990 et 1994, leurs peines de prison en peines d'éloignement (*extrañamiento*). « *J'avais déjà passé suffisamment d'années en prison, j'ai préféré partir.* »

Le parcours de Carlos est celui d'un homme qui a traversé toutes les tempêtes de cette époque agitée. En 1973, année du coup d'Etat contre le gouvernement socialiste de Salvador Allende, il est dans la Marine. Avec d'autres, ils sentent que quelque chose se trame au sein de l'institution. « *Beaucoup de gens étaient conscients qu'un coup d'Etat se préparait, il y avait une grande effervescence politique dans la Marine.* »

De marin à guérillero

Le Chili compte alors une importante marine de guerre dont les officiers sont clairement ancrés dans la droite conservatrice. « *Le berceau du coup d'Etat se trouve là, parmi un groupe d'officiers de marine. Pinochet ne s'est rallié à l'idée que sur la fin* », explique Jorge Magasich, docteur en histoire de l'université libre de Bruxelles et auteur de la thèse « *Ceux qui ont dit non. Histoire du mouvement des marins chiliens opposés au coup d'Etat de 1973* ».

« *Par contre les sous-officiers, et surtout la troupe, sont plutôt loyalistes et à gauche.* » Lorsqu'ils réalisent que le putsch est inévitable et qu'ils seront forcés d'y participer, les marins loyalistes tentent d'alerter les autorités politiques. Mais dans la nuit du 5 au 6 août 1973, soit un mois avant le coup d'Etat, une vague d'arrestations s'abat sur eux. « *Entre 150 et 200 marins sont arrêtés, ils seront les premiers torturés. Par la suite, nonante-deux d'entre eux seront condamnés pour 'sédition' à des peines allant de trois à huit ans d'emprisonnement* », explique Jorge Magasich.

Carlos García fait partie de ce groupe. « *Nous n'étions pas des militants, nous étions simplement des gens qui pensaient qu'un coup d'Etat était quelque chose d'illégal. Notre devoir en tant que marins était de défendre le gouvernement, peu importe lequel pour peu qu'il soit élu démocratiquement. C'est ce que nous avons fait et nous avons été emprisonnés pour cela* », se souvient-il.

Militant, c'est en prison qu'il le deviendra. En effet, après le coup d'Etat les prisonniers politiques affluent par centaines. « *Chaque organisation, dans les prisons ou les camps de concentration où elle avait des militants incarcérés, maintenait une structure organisationnelle. C'est donc à leur contact que nous avons commencé à nous former politiquement, à apprendre ce qu'est la théorie révolutionnaire, le marxisme, etc.* »

Libéré en 1976, Carlos reprend très vite contact avec des camarades du Mouvement de la gauche révolutionnaire (MIR) rencontrés en prison. Il retourne vivre à Santiago où il s'incorpore aux mouvements sociaux qui resurgissent après la répression féroce qui avait suivi le coup d'Etat. « *Vers 77-78 il y avait une réactivation, notamment du mouvement syndical.* »

Mais la contestation ne s'arrête pas là : « *Comme moi et d'autres compañeros avons une expérience militaire due à notre passage dans la Marine, le MIR nous a proposé de faire partie d'une équipe de propagande armée, une équipe de sabotage. Et petit à petit nous avons commencé une guérilla.* »

Contre la 'Gestapo' chilienne

Une guérilla qui visait à démasquer les centres de torture secrets de la dictature, dans la région de Santiago et Valparaíso principalement. « *Nous organisons des attaques éclairs contre ces centres de torture, des attentats contre les principaux responsables des tortures de la dictature. Mais ce type d'actions n'était pas notre quotidien, nous nous occupons aussi de la vie politique dans la résistance, et puis chacun devait travailler pour vivre. Ça ressemblait fort à ce que faisaient les Belges, les Français ou les autres Européens contre l'occupation nazie.* » Parmi les actions menées par sa cellule figure l'attentat en 1980 contre le lieutenant-colonel Roger Vergara, directeur de l'Ecole de renseignement de l'armée. Pour Carlos ce fut un acte politique, décidé collectivement. « *Nous avons assassiné un responsable de la 'Gestapo' chilienne* », compare-t-il.

Rapidement, vie légale et résistance armée ne sont plus conciliables. Carlos passe alors dans la clandestinité. Mais cette situation ne durera pas longtemps, il sera arrêté quelques mois plus tard, en janvier 1981.

« *C'était un jour normal, je suis allé au cinéma, j'ai rendu visite à ma famille, et en rentrant à la maison ils m'ont tendu une embuscade et m'ont arrêté, ainsi que ma femme et ma fille d'un an et demi.* » Il est alors jugé par un tribunal militaire et condamné à perpétuité.

En 1992, sa condamnation est commuée en deux peines de vingt ans d'éloignement cumulables, soit quarante ans. D'autres ont écopé de peines plus courtes de cinq, dix ou vingt-cinq ans d'éloignement, et sont rentrés définitivement ou sont proches du retour. Certains, toujours sous le coup de la mesure, ont pu rentrer au Chili pour de courtes périodes « pour raisons humanitaires », comme le décès d'un parent. « *Je ne veux pas tuer ma mère pour pouvoir rentrer chez moi* », s'exclame Carlos.

Droit à la résistance

En novembre dernier, il a purgé sa première peine de vingt ans. Il a écrit une lettre au président Sebastian Piñera,

qu'il lui a fait remettre en main propre par l'intermédiaire du Consul honoraires d'Anvers, en Belgique. *« Cela fait vingt ans que je suis ici, n'est-ce pas suffisant ? J'aimerais récupérer mon droit à rentrer chez moi. Ici en Belgique je dispose de tous mes droits, comme n'importe quel citoyen, pourquoi ne pourrais-je pas en disposer dans mon propre pays ? »* s'interroge-t-il.

Aujourd'hui, Carlos se dit surpris par le fait que, *« après toutes ces années, le pouvoir politique chilien refuse de reconnaître que les gens qui ont participé à cette résistance ont énormément aidé à affaiblir la dictature. Cette même dictature qui chaque année était condamnée par l'Assemblée générale des Nations Unies. Mais Pinochet et les siens n'écoutaient personne, les mots n'étaient pas suffisants. Les condamnations verbales, officielles, diplomatiques, étaient utiles mais pas suffisantes. »*

« Et nous, à l'intérieur du pays, nous avons le droit de décider ce que nous voulions faire. Et nous sommes nombreux à nous être organisés pour résister. Mais jamais, ni moi ni tous les compañeros que je connais, on ne peut nous accuser d'avoir attenté contre un gouvernement démocratique, légitimement constitué. A aucun moment. »

Le 11 septembre 2013, le Chili commémorera les quarante ans du coup d'Etat militaire. Vingt-trois ans après la fin de la dictature, beaucoup de plaies restent à panser. Si rien ne change, Carlos ne rentrera pas chez lui avant 2032 ; il aura alors 79 ans.

Sébastien Brulez pour Le Courrier de Genève.

[Le Courrier de Genève](#). Suisse, le 22 janvier 2013